

## Programme spécialisé DI 7 ans et plus

|                                      |                   |            |
|--------------------------------------|-------------------|------------|
| Direction des programmes Déficiences | Émis              | 2016-05-15 |
|                                      | Entrée en vigueur | 2016-06-23 |
|                                      | Révisé            | 2016-06-07 |

### 1. Type (s) de clientèle/Expertise

- Enfance (7-12 ans)
- Adolescence (13-17 ans)
- Jeune adulte (18-21 ans)
- Adulte (21 ans + sans profil de personne en perte d'autonomie)
- Personne vieillissante (55 ans + ou 40 ans + avec signes de vieillissement précoce)

La déficience intellectuelle est caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif qui se manifeste avant l'âge de 18 ans dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. Ce programme vise la clientèle ayant un fonctionnement intellectuel et adaptatif au niveau de la déficience légère (DIL) à la déficience modérée (DIM).

### 2. Collaborateurs -partenaires

- Enfance (parents, milieux scolaires, milieux communautaires, direction JASP, centres jeunesse) ;
- Adolescence (parents, milieux scolaires, milieux communautaires, direction JASP, centres jeunesse);
- Jeune adulte (parents, milieux scolaires (TEVA), milieux de l'emploi (TEVA), milieux communautaires;
- Adulte (familles et proches, éducation aux adultes, CLE, SEMO, organismes en loisirs, organismes communautaires, transport adapté, centre d'activités de jour 21 ans et+);
- Personne vieillissante (Services de proximité : services généraux, médicaux, santé publique) (SAPA : soutien à l'autonomie et hébergement);
- Hébergement (RTF, RI...).

### 3. Synthèse des services offerts

**Adaptation** : Intervention pour faciliter l'ajustement mutuel et continuuel personne/environnement.

**Réadaptation** : Intervention lorsque la personne est exposée à l'exclusion sociale soit par des comportements inappropriés ou excessifs ou un retard de développement ou un isolement social. Les interventions visent la correction de la situation et le retour de la personne à des conditions favorables à son inclusion.

**Intégration et participation sociales** : Intervention pour soutenir la personne dans sa volonté à faire partie de la collectivité et pour faciliter l'exercice de sa citoyenneté.

#### Activités :

**Services spécialisés à la personne (service soutien)** s'adressant aux enfants, adolescents, adultes ainsi qu'à leur famille.

**Services spécialisés à la personne en contexte d'intégration résidentielle.**

**Services d'assistance éducative spécialisés aux familles et aux proches.**

Fiche synthèse de programme

N° de procédure à venir

#### 4. Perspective

- Développer un programme spécialisé ayant comme philosophie centrale, l'autodétermination de la clientèle ayant une déficience intellectuelle de légère à moyenne dans le but d'harmoniser la pratique clinique des intervenants;
- Créer un programme caractérisé par l'action adaptative et réadaptative;
- Travailler en épisode de services soutenu par une collaboration fluide entre les services spécifiques et spécialisés;
- Adopter une approche client/partenaire assurée par l'adhésion de l'utilisateur et de sa famille au plan d'intervention ou au plan de services individualisés;
- Développer une expertise et la partager avec les directions partenaires du SAPA, de santé mentale et de jeunesse pour relever les défis que présentent nos clientèles communes.

| Processus d'élaboration / révision |                                                                                                              |            |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Rédigé par</b>                  | Annie Couture, coordonnatrice des services spécifiques DI-TSA-SP et du programme spécialisé DI 7 ans et plus | 2016-05-15 |
| <b>Révisé par</b>                  | Sara-Eve Tremblay, agente de communication                                                                   | 2016-06-07 |
| <b>Personnes consultées</b>        | Marie-Josée Roy, directrice adjointe des programmes DI-TSA et DP                                             | 2016-06-01 |
|                                    | Jean-Marc Ricard, directeur adjoint des programmes DI-TSA et de l'hébergement                                | 2016-06-01 |
|                                    |                                                                                                              |            |
|                                    |                                                                                                              |            |

| Historique du document |                                                       |            |
|------------------------|-------------------------------------------------------|------------|
| <b>Approuvé par</b>    | Claude Bouchard, directeur des programmes Déficiences | 2016-06-23 |
| <b>Commentaires</b>    |                                                       |            |